

Le redresse-poteaux

Sur demande de la ville de MARSEILLAN et après consultation des communes adhérentes, le Sivom est devenu propriétaire d'un redresse-poteaux, en octobre 2015, pour le compte de 5 communes : AGDE, BESSAN, MARSEILLAN, MONTAGNAC et VIAS.

Le coût de cette acquisition a été rapidement amorti par les villes car elles ont largement réduit, les dépenses générées auparavant, par les opérations de remplacement des différents supports endommagés.

Chaque année, un planning est établi, afin que le temps d'utilisation soit réparti à quotité égale, au même titre que le coût d'acquisition.

Le matériel ne nécessitant aucune vérification particulière, juste un changement d'huile tout les 3 ans, aucun frais n'a été engagé pour son entretien en 2018.



Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Les différents matériels sont remisés au siège administratif du Sivom.

Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et à l'arrivée. Après avoir été utilisé, les appareils sont vérifiés au retour.